



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Résidence autonomie - **Tullins**

Jules Cazeneuve



Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de la résidence autonomie *Jules Cazeneuve* vous souhaite la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort et sécurité sont les buts de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 46 places en hébergement permanent.



Votre cadre de vie

Située à Tullins, la résidence autonomie *Jules Cazeneuve* bénéficie d'un environnement dynamique et animé.

Elle propose 46 logements.

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels compétents et formés pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule en toute sécurité et dans le respect de vos droits et de vos libertés.



Chez vous, pour vous

La résidence propose des appartements de type :

- studio (20 m²) ;
- T1 (35 m²) ou T2 (55 m²), avec balcon, pour personne seule ou en couple.

Tous sont équipés d'une kitchenette ainsi que d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système de téléassistance. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec un téléopérateur.

Vous avez la possibilité d'aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier et vos objets personnels. Vous pouvez également, sous certaines conditions, amener votre animal de compagnie.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **L'entretien des parties communes** est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps...) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont à votre charge. Si vous le souhaitez, l'établissement met à votre disposition un lave-linge.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Vous disposez d'**une boîte aux lettres** à votre nom : le facteur y dépose directement votre courrier au quotidien. Vous pouvez poster dans une boîte aux lettres dédiée les courriers affranchis que vous souhaitez envoyer.
- **Un salon de coiffure** est ouvert une semaine sur deux au sein de l'établissement (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.
- **Un épicier ambulant** passe deux fois par semaine devant la résidence.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de la résidence autonomie *Jules Cazeneuve* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, l'accompagnement et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** est composé de deux agents cadre de vie et d'un agent d'entretien.
- **Une référente de la vie sociale** est en charge d'animer le quotidien de l'établissement. Elle est à l'écoute de toutes vos suggestions pour adapter les temps qui rythment la vie de la résidence.
- **Une psychologue** est présente une demi-journée par semaine.
- **Une assistante de direction** est présente au quotidien pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

Nous garantissons des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

La préparation des repas respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, une table sera dressée à cet effet en salle à manger pour les recevoir. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48h à l'avance.

Les déjeuners sont servis au restaurant et un potage ou une entrée froide vous sont remis pour le dîner. À votre convenance, vous pouvez aussi choisir de bénéficier du portage de repas à votre domicile.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ? Ou encore participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, repas dansants ou à thème, gymnastique adaptée, sorties, cafés philo, ateliers pour travailler l'équilibre et la prévention des chutes...

Toutes ces activités sont proposées et mises en place dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Le programme des activités est affiché dans le hall d'entrée ainsi que dans l'ascenseur.

À tout moment, pour bavarder ou partager une collation, les salles du rez-de-chaussée sont à votre disposition.

Toutes ces activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Un accompagnement de qualité

Jules Cazeneuve est une résidence autonome, votre logement est votre domicile. Vous pourrez faire intervenir chez vous les services d'aides et de soins de votre choix.

Vous avez, par ailleurs, l'entière liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Sachez également que *Jules Cazeneuve* fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et associatifs locaux.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter la direction ou le personnel d'accompagnement avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, d'un représentant de la mairie ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet d'accompagnement. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement

de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Décembre 2022. Crédit photo : Thomas Gogmy. Réalisation : land'IM.

Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyen d'accès : SNCF : gare de Tullins, à proximité de la résidence

Jules Cazeneuve Résidence autonomie

11, chemin de la Cressonnière

38210 Tullins

Tél. : 04.76.07.05.13

Courriel : julescazeneuve@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 124 établissements et plus de 6 300 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org